



Visite pendant periode de préavis

Par **davidauvray**, le **17/08/2009** à **15:19**

Bonjour, ma question concerne les visites pendant les trois mois, il y a-t-il un article pour cela, car mon propriétaire me dit que pendant ces trois mois je dois rester à sa disposition pour des visites éventuelles, donc je ne peux pas m'absenter pendant 5 jours consécutifs au cas où il y aurait des visites pour cette période, a-t-il le droit ou pas ? si oui que dit en gros le texte de loi à ce sujet ? merci d'avance pour vos réponses, cordialement.

Par **fabienne034**, le **17/08/2009** à **21:35**

Bonjour, Le propriétaire doit prévenir avant toute visite et il ne peut pas venir plus de deux heures par jours non fériés pour tout savoir sur le droit au bail <http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm> et lisez les obligations du locataire